

On aura beau développer des technologies pour améliorer la gestion des matières résiduelles, la réduction à la source restera toujours de loin le moyen le plus efficace pour atténuer notre impact environnemental. Pour favoriser la réduction à la source, je voudrais voir le Québec se doter des règles et mesures suivantes :

- **Imposer une taxe à chaque citoyen et entreprise selon la quantité d'ordures produite**

Ce ne sera pas facile, mais on peut y arriver. Il faudra commencer avec une taxe plus symbolique que dissuasive, pour que la population accepte cette nouvelle réalité. Il faudra aussi mettre en place des mécanismes de contrôle pour éviter les abus et la délinquance. La clé du succès sera de faire en sorte qu'il soit plus simple pour les citoyens de changer leurs habitudes que de tenter de contourner le système. On sera ensuite en mesure d'augmenter graduellement le taux de taxation jusqu'à la limite socialement acceptable. Cette taxe permettra de financer plusieurs programmes qui favorisent la réduction à la source et le réemploi.

- **Faire la cueillette à domicile d'objets voués au réemploi**

Chaque municipalité sera jumelée à un organisme qui se chargera de faire le tri, le nettoyage et la remise en circulation des objets. Pour assurer la qualité des objets, les employés affectés à la cueillette feront une inspection sommaire et refuseront les objets en mauvais état. Les gens auront alors le choix de les remettre en bon état pour la prochaine collecte, ou de payer pour les jeter. Les objets remis en circulation seront offerts à prix modiques dans des magasins dont la popularité augmentera, grâce à la qualité, la diversité et l'abondance grandissante des objets offerts. Ces commerces, subventionnée par l'état, seront soumis à des normes et standards de qualité qui favoriseront leur attractivité pour l'ensemble de la population et non plus seulement pour les plus démunis. Les commerces de réemploi seront également de plus en plus nombreux et de mieux en mieux répartis sur l'ensemble du territoire. Leur popularité surpassera celle des commerces de grande surface traditionnels. Globalement, la consommation de biens neufs aura tendance à ralentir, étant donné que les consommateurs seront plus sensibilisés à l'obsolescence et au coût écologique des produits et que les choix responsables seront de plus en plus avantageux financièrement.

- **Standardiser la cueillette de matières résiduelles sur tout le territoire du Québec**

Chaque municipalité offrira la cueillette à 4 voies (réemploi, compostage, recyclage, déchets) et appliquera les mêmes règles. Les mêmes produits/matières seront accepté(e)s dans chaque catégorie, peu importe la municipalité. Pour y arriver, les mêmes standards seront imposés à toutes les entreprises de collecte et de recyclage.

- **Taxer le suremballage**

Chaque produit de consommation se verra attribuer une cote pour son emballage. Un emballage jugé non-essentiel ou superflu obtiendra une mauvaise cote, alors que les produits vendus dans un contenant réutilisable auront une bonne cote et ceux en vrac auront une cote parfaite. Les commerces devront charger une taxe supplémentaire sur les produits ayant une mauvaise cote.

- **Réviser les règles concernant les dates de péremption**

La date de péremption des aliments considérés périssables sera remplacée par une indication générale (nombre de jours sans date précise) de sa « durée de vie sécuritaire », alors que les aliments considérés non-périssables n'afficheront aucune information en ce sens. Ce changement aura pour effet d'inciter les consommateurs à évaluer eux-mêmes l'état de leur aliment et d'utiliser davantage leur jugement. Les commerces ne pourront plus jeter un aliment sur la seule base d'une perte de fraîcheur et ils devront les écouler avant de pouvoir offrir des produits plus frais.

- **Subventionner le commerce équitable et afficher le « juste prix »**

Chaque produit de consommation sera étiqueté avec des informations provenant d'une charte du « juste prix », qui donne au consommateur une indication de la valeur réelle du produit, lorsqu'il est produit dans un contexte de commerce équitable. Le taux de taxe appliqué au produit sera modulé selon la différence entre son prix de vente et son « juste prix », afin que les produits équitables soient moins taxés que les produits qui sont vendus à prix moindre et considérés inéquitables.

- **Réglementer pour augmenter la durée de vie des produits**

Chaque produit de consommation aura une durée de vie standard, jugée raisonnable. En-deçà de cette durée, une réparation due à une usure prématurée devra être assumée par le fabricant, à ses frais. Au-delà de la durée de vie raisonnable, une réparation sera facilitée par des incitatifs financiers qui inciteront le consommateur à se tourner vers la réparation plutôt que le remplacement. Par exemple, les ateliers de réparation d'équipement pourraient être subventionnés pour offrir des prix attractifs.

- **Subventionner les initiatives zéro déchet**

D'ici à ce que les lois du marché influencées par les autres politiques avantagent naturellement les initiatives zéro déchet, des subventions seront prévues pour accélérer le changement de mentalité en facilitant leur développement et leur utilisation. Ainsi, cette façon de faire du commerce deviendra la norme, sera aussi facile et moins coûteuse que la manière traditionnelle, qui fait intervenir plus d'emballage.

- **Réduire la fréquence de cueillette des déchets**

Graduellement, la cueillette des déchets devra être moins fréquente que celle des autres catégories (réemploi, compostage, recyclage). Le volume total, non seulement des déchets mais de toute la matière recueillie sera réduit grâce à tous les changements effectués.

Martin Bédard